

## Contre les idées reçues

### PREAMBULE

Il est urgent de remettre l'éleveur au centre des préoccupations de chacun car c'est l'éleveur qui fait vivre la filière, et non l'inverse comme certains voudraient le faire croire.

La production française contributive du PIB français est le produit d'entreprises installées sur le territoire national et faisant naître, élevant, formant et valorisant des équidés à vocation sportive afin de répondre à la demande du marché intérieur et extérieur : CSO-CCE-CDE Endurance ou Attelage.

La production française de chevaux de sport ne doit pas être tributaire de telle ou telle race ou marque à connotation française, européenne ou étrangère. Il faut laisser la totale liberté à l'éleveur de choisir les croisements lui paraissant les mieux adaptés à sa jumenterie et lui garantir la liberté de choix du stud-book ou marque (en accord avec ceux-ci) auquel il entend lier sa production (*Cf. circulaire européenne 90428*).

Il est urgent que l'éleveur, comme dans toutes les autres productions agricoles, se fédère au sein d'organismes indépendants et qui n'auraient d'autres préoccupations que la défense des intérêts spécifiques de celui-ci. Faute de quoi, l'éleveur sera toujours le « parent pauvre » de la filière tant les conflits d'intérêts entre toutes les composantes de celle-ci sont évidents.

Mes vingt années d'observations et d'engagement au sein de la filière équine de sport m'amènent à relever les évidences suivantes :

1. **On est toujours plus fort à plusieurs que seul.** Ce postulat ne semble pas être partagé par tous ceux qui veulent rester seuls au sommet du « chef d'œuvre en péril ».
2. La **pensée unique** est sclérosante et provoque un **frein à l'introspection créative**.
3. La **tutelle de l'Etat ne profite** aujourd'hui **qu'aux représentants** de « **l'administration centrale** » qui ignorent tout de cette activité mais sont « attachés » à leurs prérogatives et veulent encore imposer aux éleveurs des règles sans avoir aujourd'hui les moyens de rétribuer ceux-ci pour les exécuter. « Celui qui commande paie » c'était vrai hier, ce n'est plus vrai aujourd'hui.
4. Nos **dirigeants actuels n'ont aucune vision d'avenir**. Ils gouvernent au jour le jour et ignorent la réalité actuelle.
5. La **production de chevaux** était sous tutelle Royale, puis Impériale, puis de l'Etat pour satisfaire les besoins des armées. Il s'agissait d'une **industrie d'armement** vitale pour la défense du pays. **Ce n'est plus le cas.**
6. La **production de chevaux de sport** est **marginale** dans **l'économie française** ainsi que dans les préoccupations du Ministère de l'Agriculture.
7. Le **protectionnisme**, nonobstant son caractère illégal, est socialement xénophobe, politiquement contradictoire avec une ambition exportatrice, génétiquement antinomique avec la volonté d'apport de sang étranger, économiquement sans impact au sein d'un « marché unique » et de la mondialisation. Le protectionnisme générateur d'une vision à court terme **est toujours source de désillusion**.
8. La « **marque unique** » voulue par l'Etat en 1958 lorsque les races régionales ont été supprimées au profit d'une seule marque « SF », sans précédent en Europe, est **un échec notoire** :
  - Prix Moyen de Vente français les plus bas d'Europe,
  - Importation de chevaux étrangers de sport X 5 en 10 ans ;  
(*Cf. données IFCE/SIRE guide de l'élevage 2013*).
9. **Le progrès naît de la diversité**, de la confrontation et des échanges, non de leur négation.
10. Il faut **préserver les valeurs spécifiques de chacun** et cultiver leurs points forts à l'inverse d'un melting-pot européen sans identité définie.

11. Les **éleveurs** de chevaux de sport n'ont **aucune approche économique** ! Elever des chevaux avec une perspective de marge financière de 10% (taux moyen agricole) n'intéresserait aucun de ceux qui revendiquent « le statut professionnel ».
12. La **FFE** s'apparente davantage à une Fédération de loisirs équestres au service d'entreprises (les clubs) dont elle est la « Franchise » à des fins économiques. Cette « **coopérative de Clubs** » est une brillante réussite commerciale à mettre au crédit de son Président, le parc de la Motte Beuvron en étant la consécration. Mais quid du sport équestre de compétition qui en est devenu le parent pauvre?
13. L'**équitation sportive n'est plus enseignée**. La « distribution » du galop 7 par les « vendeurs de stage » est un non sens pédagogique et commercial.
14. La **filière équine sportive d'élevage est immature** car ceux qui élèvent ayant été maintenus sous tutelle financière de l'Etat n'ont pas été incités à assumer leurs responsabilités.
15. Les « **Races** » deviennent chaque jour davantage des marques commerciales et c'est à elles seules de **financer leur politique de développement** (Cf. circulaire européenne 90428).
16. Les **stud-books ou marques commerciales doivent être maître** de la réglementation, de l'organisation, du financement et des rétributions spécifiques qu'ils entendent imposer ou allouer à leurs membres cotisants. Ils doivent gérer eux-mêmes et directement les dotations qui leur sont propres.
17. La **structuration de la filière par les races est une absurdité**. Seul le marché, c'est-à-dire les disciplines, a du sens.
18. Les **disciplines** doivent avoir la possibilité de s'organiser et de décider de leurs besoins pour atteindre leurs objectifs, notamment **l'amélioration des performances**.
19. Les membres des **CA ANSF et SHF** sont les **mêmes**.
20. La **confusion des genres** entre SHF et ANSF est préjudiciable à la SHF ainsi qu'à l'ensemble de l'élevage français y compris SF.
21. Les **statuts de la SHF** doivent être **revus** pour représenter la plénitude de l'élevage français (Cf. *tableau ci-joint*) et assurer ainsi la survie de celle-ci.
22. Les **surdotations** sur le circuit SHF, réservées au seuls « SF » (et AAR) **n'ont pas permis à la marque nationale** d'augmenter sa part de marché.
23. Le **circuit SHF doit demeurer un circuit** transversal pluridisciplinaire **ouvert à tous les équidés** permettant la sélection, la formation, l'orientation de ceux-ci vers chaque discipline et le potentiel de chacun en les préservant d'une usure prématurée.
24. L'IFCE doit abandonner son pouvoir de décision au bénéfice des éleveurs, de leurs structures représentatives et des ANR pour la gestion de leurs stud-books (idem les autres espèces animales). **L'adaptation de la législation française au droit européen est en cours, mais son application pratique est constamment différée** d'où les multiples plaintes en cours ou à venir.
25. La **délivrance des licences de compétition** doit être confiée à un **organisme indépendant**. (Cf. *permis de conduire et auto-écoles*).
26. Un **organisme de formation** et de perfectionnement de cavaliers de compétition doit être mis en place. La **formation de cavaliers de jeunes chevaux doit être développée**.
27. L'IFCE doit garder la **gestion de SIRE** comme gestionnaire d'une banque de données (type INSEE), gestion des titres de propriétés (adapté à chaque race) et garant de la veille sanitaire.
28. L'IFCE doit reprendre la main dans la supervision des **concours d'élevage ouverts à tous les équidés**. Les stud-books ou marques commerciales étant individuellement responsables des classements et règles qui leur sont propres. Les concours d'élevage doivent par ailleurs permettre aux **différentes disciplines de caractériser** et orienter les sujets présentés en fonction de leurs aptitudes pressenties lors des rassemblements.

29. Les missions et **prestations** de l'**IFCE** ne doivent être d'aucune manière **discriminantes**, quant à leurs destinataires, leurs applications et leurs coûts.

30. **L'ostracisme de l'administration** à l'égard des organisations ou associations d'éleveurs représentatives **est inacceptable**. L'émergence de multiples nouvelles associations ou syndicats **démontre** l'insatisfaction montante.

Fort de ces observations et en dehors de celles conduites par des organismes ayant partie prenante, il s'avère **qu'aucune analyse objective et exhaustive n'a été conduite** sur le marché mondial et européen du cheval de sport !

- comment sont structurés et organisés nos concurrents européens ?
- comment nos concurrents valorisent-ils leur production ?
- quelles sont les aides directes ou indirectes qu'ils reçoivent de l'Etat ou de leur région ?
- quelles sont les contraintes administratives auxquelles leurs pays les soumettent ?

Toutes ces précédentes et incontestables observations devraient **amener nos actuels dirigeants** de l'Etat aussi bien que de nos **structures nationales à un peu plus d'humilité et de sens de la réalité du marché**.

Il n'en est malheureusement rien, d'où les plaintes qui surgissent de toutes parts tant auprès des instances juridiques françaises qu'européennes. Il en résulte également une perte de confiance des éleveurs dans leurs dirigeants. Les mesures coercitives bien qu'illégales mises en place pour freiner l'évasion vers des stud-books étrangers sont inefficaces.

S'agit-il d'une volonté délibérée de faire perdurer un système dans lequel nos dirigeants se complaisent, **même s'il menace gravement l'avenir de l'élevage français** ?

Si non, la **FENECSO** peut les aider à réagir et soutiendra toute initiative allant dans ce sens !

Philippe MARTIN  
Président de la FENECSO

PJ : Tableau Répartition des différentes origines de chevaux sur le circuit SHF en 2012.